

## Signature du Nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029

Alors que les défis en santé sont nombreux sur le territoire : inégalités sociales de santé, difficultés d'accès aux soins, importance des maladies chroniques et des problématiques de santé mentale, impacts du changement climatique et des expositions environnementales sur la santé... L'Etat (Préfecture de l'Isère, Agence Régionale de Santé et Education nationale) et la ville de Grenoble, en partenariat avec le Département, Grenoble Alpes Métropole, la CPAM, le CHUGA, le Centre Hospitalier Alpes-Isère, le CCAS et l'UGA ont signé ce mercredi 25 juin un nouveau Contrat Local de Santé pour la période 2025-2029.

**Objectif : renforcer la coopération des acteurs du territoire et répondre aux défis en santé du territoire. À l'occasion de cette signature, les différents partenaires prendront la parole pour présenter ce nouveau Contrat Local de Santé ainsi que les enjeux et défis en santé du territoire.**

*Signature en présence de*

- ▶ **Charlène Duquesnay**, Secrétaire générale adjointe de la Préfecture de l'Isère
- ▶ **Cécile Courrèges**, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes
- ▶ **Éric Piolle**, Maire de Grenoble
- ▶ **Pierre-André Juven**, Adjoint à la Santé
- ▶ **Nicolas Kada**, Adjoint à la Coordination de l'Action sociale et Vice-Président du CCAS
- ▶ **Édouard Bourdon**, Directeur du Centre Hospitalier Alpes-Isère
- ▶ **Alix Bros**, Directrice Accès aux Droits et à la Prévention de la CPAM de l'Isère
- ▶ **Pr. Marie-Thérèse Leccia**, Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, CHU Grenoble Alpes
- ▶ **Amélie Nuq**, Vice-présidente Vie étudiante de l'Université Grenoble Alpes



© Mathieu Nigay, Ville de Grenoble

Mis en place en 2009 par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), le Contrat Local de Santé vise à structurer et coordonner les interventions des différents acteurs du territoire en matière de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et mettre en œuvre des solutions pour une offre de proximité, en cohérence avec le Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS.

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes s'engage par le cofinancement du poste de coordination du CLS, avec la Ville (35 000 euros accordés en convention pluriannuelle 2023-2027) et en participant à plusieurs fiches-actions, notamment celles portant sur l'accès aux soins, ou la prévention des risques sanitaires.

Ce plan d'actions s'inscrit également dans la continuité du Plan Municipal de Santé adopté en mars 2024 et la Stratégie Ecosanté 2025.

### Des résultats concrets entre 2018 et 2023

Le précédent Contrat Local de Santé a permis de nombreuses avancées, telles que :

- Le renforcement des partenariats pour l'accès aux droits en santé et aux soins, notamment autour des médiatrices en santé de la Ville
- Le développement des Lieux d'Écoute et de Parole (LEP) de la Ville qui offrent des consultations anonymes et gratuites avec des psychologues au sein des quartiers prioritaires
- La création de 20 places en Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et de 11 Lits Halte Soins Santé (LHSS) portés par le CCAS, pour l'accès aux soins des personnes en grande précarité
- Le dépistage bucco-dentaire de 2 000 enfants chaque année
- Des campagnes de sensibilisation sur la qualité de l'air et le moustique tigre
- La mise en place d'un protocole de gestion de crise de l'eau potable
- L'installation de la Captothèque, service de mesure citoyenne de la qualité de l'air proposé par Atmo Auvergne Rhône-Alpes en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole
- Le soutien au logement des personnes en souffrance psychique avec la création du dispositif «Un chez-soi d'abord»
- L'habilitation de la Ville au repérage de la non-décence et le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne
- Le déploiement d'études d'impact en santé sur de grandes opérations d'aménagement (Villeneuve, Flaubert, Cambridge)

### Les priorités du CLS 2025–2029

Ce nouveau contrat vise à :

- Améliorer l'accès aux soins, notamment face à la pénurie de médecins
- Renforcer la prévention et le dépistage des maladies chroniques
- Agir pour la santé mentale et lutter contre l'isolement
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Faire face aux effets du changement climatique et de la pollution sur la santé

41 fiches-actions seront mises en œuvre autour de ces objectifs, en mobilisant toutes les institutions signataires et de nombreux acteurs locaux.

L'ARS est partenaire de différentes fiches actions, en particulier :

- Fiche 1 : renforcer les partenariats sur l'accès aux droits en santé et aux soins
- Fiche 5 : informer sur les parcours et les dispositifs de soins non programmés
- Fiche 6 : faciliter l'installation et l'exercice des professionnels de santé
- Fiche 7 : créer un nouveau centre de santé
- Fiche 8 : accompagner la création du pôle santé-enfants-parents porté par l'AGECSA à la Villeneuve
- Fiche 9 : consolider l'offre de soins pour les publics en situation de précarité
- Fiche 10 : étudier la création d'une halte soins addictions
- Fiche 11 : contribuer à la coordination des parcours en santé mentale

- Fiche 13 : déployer des actions de prévention en crèche, milieu scolaire et périscolaire
- Fiche 16 : renforcer et coordonner les actions de promotion de la vaccination
- Fiche 17 : coordonner les actions de promotion du dépistage des cancers pour les publics éloignés des soins

## Zoom sur 4 actions phares

### **Renforcer l'offre de soins sur le territoire**

La Ville de Grenoble s'engage dans la création d'un nouveau centre de santé dans un quartier actuellement sous-équipé. En collaboration avec ses partenaires, elle accompagne également l'ouverture d'un Centre de Santé Enfants-Parents porté par l'AGECSA à la Villeneuve, ainsi que l'agrandissement du centre de santé de l'Abbaye. À travers ce Contrat, les institutions signataires s'engagent également à renforcer leur coordination afin de favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnel-les de santé et accompagner leurs projets d'installation.

### **Favoriser l'accès à une complémentaire santé avec la mutuelle communale**

Face à une part importante de la population grenobloise non couverte par une complémentaire santé, la Ville met en place une mutuelle communale. Cette offre propose une couverture santé de qualité, à tarifs négociés, accessible à tous-tes les habitant-es, travailleur-euses, étudiant-es, non couverts via les dispositifs réglementaires existants ou adhérents d'une mutuelle santé souscrite à titre individuel moins avantageuse. Une coopération étroite avec les partenaires permettra de mieux informer et orienter les publics vers cette solution pour un meilleur accès aux soins.

### **Prévenir et lutter contre les violences faites aux enfants**

La lutte contre les violences faites aux enfants constitue une priorité forte de ce Contrat. Avec l'appui de ses partenaires, notamment le Département, chef de file de la protection de l'enfance, la Ville déploie un plan d'action dans les écoles : développement des dépistages infirmiers en CE2, généralisation du parcours de prévention des violences dans tous les établissements scolaires, et formation renforcée des professionnel-les intervenant auprès des enfants.

### **Lutter contre l'habitat indigne**

Alors que 1 823 logements du parc privé sont potentiellement indignes à Grenoble, la mise en place du « Permis de louer » s'inscrit pleinement dans les priorités du nouveau Contrat Local de Santé et illustre la volonté collective d'agir sur les déterminants environnementaux de la santé. Cet outil, déployé en partenariat étroit avec les signataires, permet de prévenir l'habitat indigne en encadrant la mise en location de logements sur certains secteurs ciblés de la ville. En favorisant un habitat sain, ce dispositif participe à la prévention des risques pour la santé (moisissures, insalubrité, précarité énergétique) et s'inscrit dans une démarche partagée de justice sociale et territoriale.

## Un engagement fort pour l'égalité en santé

À travers ce Contrat, Grenoble réaffirme sa volonté de réduire les inégalités de santé. Les études montrent en effet que de nombreuses inégalités en santé touchent d'abord les plus précaires, les femmes, les enfants et les habitant-es des quartiers prioritaires.

Dans la continuité du Plan Municipal de Santé, le Contrat Local de Santé envisage la santé de façon globale : un bien-être physique, mental et social, au-delà de la seule absence de maladie.